

MAXSTUDIO

Valldoncella 25 Local 2

08001 Barcelona

Tel. 933 041 393

info@maxstudio.es

www.maxstudio.es

CONTRAT DE LOCATION DU STUDIO

1 RESERVATION

La réservation du studio s'effectuera au minimum avec 48 heures d'avance. Au moment de la réservation le locataire devra acquitter 50% du total du loyer en espèces ou bien par virement bancaire au compte de MAXSTUDIO.

La somme restante (50%) devra être acquittée au maximum 48 heures avant le début de la période de location, en espèces ou bien par virement bancaire.

Une caution de nettoyage remboursable d'un montant de 50 € sera demandé au locataire avant le début de la période de location.

2 ANNULATIONS

En cas d'annulation de la réservation 48 heures avant la période de location, aucune charge d'annulation ne sera appliquée et la caution sera retournée intégralement au locataire.

Une charge d'annulation équivalente à 50% du montant du loyer sera appliquée si l'annulation s'effectue dans une période de moins de 48 heures avant le début de la période de location.

Une charge d'annulation équivalente à 100% du montant du loyer sera appliquée si l'annulation s'effectue dans une période de moins de 24 heures avant le début de la période de location.

3 PÉRIODE DE LOCATION

L'horaire de location est de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

En dehors de cet horaire, chaque heure supplémentaire sera facturée selon le tarif en vigueur.

Pendant les week-end une charge de 25% sera appliquée sur le tarif de location.

4 RESPONSABILITÉ

MAXSTUDIO n'est en aucun cas responsable des objets entreposés dans les installations pendant la période de location.

Le locataire ne pourra utiliser le studio pour d'autres activités que des sessions photographiques, de vidéo ou de casting sans l'autorisation préalable de MAXSTUDIO.

Le locataire est responsable de quelconque dommage occasionné à l'équipement, au mobilier et à l'infrastructure du studio pendant la période de location. En cas de dommage ou de soustraction de matériel, le locataire prendra à charge le coût de la réparation ou du remplacement intégral du matériel endommagé.

Le locataire est responsable de quelconque dommage occasionné aux personnes de son équipe et du matériel lui appartenant.

Le locataire se compromet à laisser le studio propre et à ordonner le matériel utilisé pendant la période de location. Dans le cas contraire, la caution de 50€ ne lui sera pas remboursée.

Le locataire se compromet à retirer quelconque matériel lui appartenant une fois terminée la journée de travail.

MAXSTUDIO n'est pas responsable du matériel oublié dans le studio, une fois terminée la période de location.

